

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS DIRECTION TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES
GROUPEMENT TECHNIQUE LOGISTIQUE
SERVICE MATERIELS
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

P.V. n° 143

Dossier n° 2

Objet : Évolution de l'organigramme du service Matériels du groupement Technique et Logistique de la sous-direction Technique Infrastructures

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, concernant l'évolution de l'organigramme du service Matériels du groupement Technique et Logistique de la sous-direction Technique Infrastructures,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours en date du 25 novembre 2025,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 décembre 2025,

VU l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 1^{er} décembre 2025,

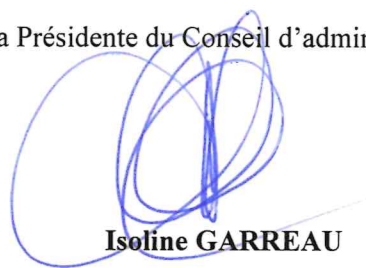
Décide à l'unanimité,

➤ D'approuver la nouvelle organisation telle que décrite ci-après, pour mise en application le 1^{er} février 2026 (organigramme en annexe) :

- Une section « planification et acquisition des véhicules » - Renouvellement de la flotte de véhicules, ainsi que son optimisation (affectation des véhicules neufs, changements d'affectations) et les réformes des engins ;
- Une section « Gestion des véhicules et logistique » - Gestion administrative des véhicules comprenant les VGP, ainsi que les navettes « logistiques » et des convoys ;
- Une section « Magasin départemental » comprenant :
 - Un « Magasin central », avec mise en place d'une chaîne d'approvisionnement et une supervision des stocks à l'échelle départementale ;
 - Un « Atelier Incendie » ;
- Une Section « Atelier départemental » composée de :
 - 7 ateliers (comme actuellement) ;
 - Une « Réception d'atelier », en charge de l'accueil des véhicules convoqués à l'atelier central, de la gestion des sinistres et de la préparation des véhicules en matière de signalisation active et passive ;
- Une section « ARI/EPI Risques technologiques ».

Un adjoint au chef du service matériel sera désigné parmi les chefs de section.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU